



MUNICIPALITE

Préavis 2016 - 2021 / N° 16

**Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation
des aménagements extérieurs du site scolaire du Martinet**

Rolle, le 6 juin 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à approuver un crédit complémentaire à l'investissement (selon art. 16 du Règlement sur la comptabilité des communes), à hauteur de Fr. 90'000.—, pour le financement de travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours de chantier et selon des demandes spéciales du Maître d'Ouvrage.

1. INTRODUCTION

Ce préavis complémentaire fait directement suite au préavis 2011 – 2016 / N° 58 du 11 septembre 2014 concernant la demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet, et à celui du préavis 2011 – 2016 / N° 82 du 22 décembre 2015 pour un crédit complémentaire pour la réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique.

L'évolution des besoins sur le site du Martinet a conduit la Municipalité à engager des mesures supplémentaires non prévues initialement.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Travaux complémentaires

Le chantier s'est déroulé entre mi 2015 et début 2017. Les travaux supplémentaires sont de deux origines distinctes :

- a) imprévus et adaptations en cours de chantier ;
- b) demandes spéciales du Maître d'Ouvrage.

a) Imprévus et adaptations en cours de chantier

Un récapitulatif de l'architecte est joint en annexe pour le détail des opérations. A noter que le gazon synthétique n'a pas engendré de surcoûts sur le crédit complémentaire du préavis 2011 – 2016 / N° 82. Les surcoûts liés au terrain, selon le tableau annexé de l'architecte, portent sur le terrassement et une rampe d'accès pour les engins de chantier.

b) Demandes supplémentaires du Maître d'Ouvrage

Par décision du 28 juin 2016, la Municipalité a validé la pose d'une barrière pour le contrôle d'accès au préau du Martinet « A », « B » et « C » depuis l'avenue Général-Guisan, l'objectif étant de permettre de stationner sur ce préau, en dehors des horaires scolaires, pour les utilisateurs des équipements sportifs, les manifestations diverses et les riverains.

Concernant la signalétique pour les utilisateurs des terrains de sports extérieurs (tous temps + gazon synthétique), les Services techniques ont opté pour un module identique à ce qui avait été réalisé sur d'autres sites communaux.

Enfin, les Services techniques ont optés pour un traitement antigraffiti des murs extérieurs (sauf sur le bâtiment « D » déjà traité sur son propre crédit).

3. BILAN FINANCIER

Crédit de construction selon préavis 2011 – 2016 / N° 58 du 11 septembre 2014	Fr.	2'035'000.—
Crédit complémentaire selon préavis 2011 – 2016 / N° 82 du 22 décembre 2015	Fr.	167'000.—
Total des crédits accordés	Fr.	2'202'000.—

Travaux supplémentaires

a) Imprévus et adaptations en cours de chantier

Selon le récapitulatif de l'architecte joint en annexe	Fr.	40'905.—
--	-----	----------

b) Demandes spéciales du Maître d'Ouvrage

Totems signalétiques pour terrain de sport réalisés (idem autres terrains communaux) Réalisation : Signal SA	Fr.	8'000.—
Barrière de contrôle d'accès pour du stationnement sur le préau des bâtiments « A », « B » et « C »		
- Fouilles – Perrin Frères SA	Fr.	6'000.—
- Barrière – Signal SA	Fr.	10'750.—
- Electricité – Bally SA	Fr.	1'150.—
Traitement antigraffiti des murs extérieurs en béton (hors bâtiment « D »)	Fr.	18'000.—
TOTAL	Fr.	43'900.—

Synthèse a) et b)

TOTAL GLOBAL a) et b)	Fr	84'805.—
Soit un crédit complémentaire à accorder : Fr. 84'805.00, arrondi à	Fr	90'000.—

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016 - 2021 / N° 16 de la Municipalité du 6 juin 2017

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 90'000.— pour la réalisation de divers travaux supplémentaires selon le point 1.
2. Autorise la Municipalité d'emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses et d'imputer cette somme au compte N° 5200.5030.8 « Réalisation des aménagements extérieurs du complexe du Martinet ».
3. Ce crédit supplémentaire vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016 / N° 44 et le préavis 2011 - 2016 / N° 82 dont les amortissements sont échelonnés sur une période de 15 ans ;

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 6 juin 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Denys Jaquet		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Annexe : récapitulatif des coûts de chantier imprévus et adaptations du 5 avril 2017

Municipale déléguée : Mme Monique Choulat Pugnale

Affaire : 35.01 / 02-0046

40 905.00